



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/043**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai de l'Asie et d'Osaka, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5641 et en vue de l'implantation d'une base vie Dockers et la mise en place d'un modulaire.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SHGT, dont le siège social est situé Quai George V – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 423 423 565, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS, par décision DIMP 22/147 en date du 26 décembre 2022 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 23-052 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 12 m<sup>2</sup> située Quais de l'Asie et d'Osaka, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 1 an à compter du 4 janvier 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 23-052 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.